

Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Comores

En 2019, les Comores ont réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'Assemblée nationale a adopté une législation autorisant le président à ratifier le Protocole de Palerme, ce qu'il a fait en janvier 2020. Les Comores ont également créé la Commission nationale pour la solidarité, la protection sociale et la promotion du genre afin d'améliorer la coopération avec les acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la protection des enfants. Par ailleurs, les services pour les enfants victimes de violences ont été développés avec l'ouverture d'un nouveau Service d'écoute. Toutefois, aux Comores, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans le travail forcé dans le secteur de l'agriculture. Des enfants font également des travaux dangereux dans le cadre des services domestiques. De surcroît, les enquêteurs judiciaires et du travail manquent des ressources et des fonds nécessaires pour faire appliquer les lois associées aux pires formes de travail des enfants, et les Comores n'ont pas de plans nationaux d'action pour lutter contre le travail des enfants et la traite des personnes. Les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants sont également insuffisants pour s'attaquer de façon adéquate au problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants aux Comores sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions législatives concernant les travaux légers fixent à 13 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi, spécifient le nombre d'heures par semaine pendant lesquelles des travaux légers peuvent être effectués et précisent les conditions dans lesquelles ils peuvent être entrepris, conformément aux normes internationales sur le travail des enfants.	2012 – 2019
	Adopter une loi sur le droit à l'éducation élémentaire gratuite.	2019
	Veiller à ce que les dispositions et les mesures de protection légales concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui font du travail non rémunéré ou sans contrat.	2015 – 2019
	Aligner la législation sur la traite des enfants sur les normes internationales en veillant à ce qu'elle n'exige pas la présence du recours à la force, la fraude ou la contrainte dans les affaires de traite des enfants.	2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire à 15 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2019
Application	Fournir à l'Inspection du travail un budget opérationnel pour disposer des ressources, de la formation, des moyens de transport et du matériel nécessaires afin de couvrir convenablement la main d'œuvre.	2009 – 2019
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail et les enquêteurs judiciaires se voient dispenser une première formation ou des cours de perfectionnement réguliers et appropriés sur les questions relatives au travail des enfants.	2019
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2018 – 2019
	Augmenter le nombre et la fréquence des inspections du travail pour faire respecter la législation concernant le travail des enfants.	2018 – 2019
	Veiller à ce que l'Inspection du travail se prévale de son pouvoir d'effectuer des inspections inopinées plutôt que d'attendre uniquement de recevoir des plaintes pour ce faire.	2017 – 2019
	Veiller à ce que l'Inspection du travail remplisse sa mission de fourniture de données et statistiques concernant les efforts d'inspection.	2019
	Mettre en place et à profit un mécanisme réciproque et qui fonctionne entre les autorités d'application du droit du travail et les services sociaux.	2019
	Publier des informations sur le nombre d'enquêtes judiciaires menées, d'infractions constatées, de sanctions imposées, de poursuites lancées et de condamnations ayant trait aux pires formes de travail des enfants.	2009 – 2019
	Accroître les effectifs, les ressources, la formation, les moyens de transport et le matériel des organismes d'application du droit pénal afin d'améliorer les efforts en la matière concernant les pires formes de travail des enfants.	2009 – 2019
Veiller à la disponibilité de ressources et de fonds suffisants pour enquêter sur des infractions ayant trait aux pires formes de travail des enfants de sorte que les victimes n'aient pas à y participer financièrement.	2018 – 2019	
Coordination	Veiller à ce que les mécanismes de coordination soient actifs et reçoivent un financement adéquat pour s'acquitter de leurs missions.	2014 – 2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Développer un plan d'action national et un organe de coordination correspondant pour s'attaquer à la traite des personnes aux Comores.	2019
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre de politiques pertinentes, s'acquitter des mandats ayant trait au travail des enfants et publier des rapports sur les activités annuelles.	2019
	Adopter un nouveau Plan national d'action de lutte contre le travail des enfants et développer d'autres politiques pertinentes pour lutter contre les pires formes de travail des enfants.	2016 – 2019
Programmes sociaux	Intensifier les efforts visant à éliminer les obstacles à l'éducation, y compris pour les filles et les enfants pauvres, en augmentant la capacité des écoles, les infrastructures et le nombre d'enseignants et en s'attaquant à la violence à l'école.	2014 – 2019
	Glaner et publier des données sur la prévalence du travail des enfants et les types de travaux effectués par les enfants aux Comores.	2019
	Veiller à ce que le personnel des programmes sociaux, comme celui des Services d'écoute, se voit dispenser une formation appropriée et pertinente afin de pouvoir répondre comme il se doit aux besoins des enfants victimes.	2019
	Mettre en œuvre et développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans l'agriculture et le travail domestique.	2009 – 2019
	Mettre en œuvre des programmes pour aider les enfants exploités par des maîtres religieux.	2016 – 2019